

Mise à jour du concept (de 2001) visant à la réalisation de l'équilibre sylvo-cynégétique

SOMMAIRE

Introduction	2
1. Objectif	2
2. Bases légales	2
3. Evolution de la situation sylvo-cynégétique depuis 2001.....	3
3.1 Régénération forestière	
3.2 Abrouissement des essences forestières	
3.3 Rythme de croissance des jeunes tiges	
3.4 Cheptel des ongulés sauvages et gestion de la chasse	
3.5 Adéquation avec les normes fédérales	
4. Synthèse et ajustement des objectifs	13
5. Plan de mesures	14
5.1 Mesures forestières	
5.2 Mesures cynégétiques	
5.3 Autres mesures	
6. Dispositif de contrôle.....	15
6.1 Observations forestières	
6.2 Observations faunistiques	
7. Calendrier	16

Annexe : Statistique Forêt/Faune

Introduction

La présente mise à jour du concept cantonal est conforme au calendrier établi. Elle se base sur l'évolution des données sylvo-cynégétiques selon le dispositif de contrôle mis en place en 2001, en particulier les inventaires cantonaux RéGib 1, 2 et 3, les observations périodiques et annuelles dans les parcelles de contrôle, les dénombrements annuels des ongulés sauvages ainsi que la statistique de la chasse.

1 Objectif

Il reste inchangé : en résumé, il s'agit toujours **d'assurer un développement harmonieux et équilibré des populations d'ongulés sauvages (chevreuil, chamois, évent. cerf) dans des forêts prospères et multifonctionnelles, pouvant se rajeunir constamment par voie naturelle et ceci sans devoir recourir à des protections particulières des jeunes plants contre l'abrutissement.**

2 Législation

Par rapport à 2001 une modification importante est à signaler : dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et des nouvelles apportées dans ce contexte à la politique des subventions dans le domaine de l'environnement, le thème des relations entre la forêt et le gibier a été intégré dans les nouveaux programme *RPT* « *Forêts protectrices* » et « *Gestion forestière* ». Ce fut pour la Confédération l'occasion de combler les déficits dans le domaine et de procéder à des améliorations. Le document « *Aide à l'exécution Forêt Gibier* » de 2010 remplace ainsi la « *Circulaire No 21* » de 1995.

Ainsi, l'évaluation de l'existence d'un problème de régénération imputable aux ongulés sauvages se fait sur deux niveaux :

- **Premier niveau : analyse à large échelle**

A l'échelle de **l'ensemble du canton**, les valeurs cibles du rajeunissement doivent être atteintes sur au moins 75 % de la surface forestière sans recourir à des mesures de prévention des dégâts dus au gibier. Dans le cas contraire, la régulation de base des effectifs d'ongulés sauvages doit être examinée, et au besoin adaptée.

- **Second niveau : analyse par rapport à la fonction protectrice des forêts**

Pour les **zones de gestion du gibier** recelant une proportion de plus de 20% de forêts à fonction protectrice les valeurs cibles du rajeunissement doivent être atteintes sur au moins 90% de la surface forestière sans recourir à des mesures de prévention des dégâts dus au gibier. Si, malgré une régulation de base des effectifs d'ongulés sauvages adéquate, ce seuil n'est pas respecté, une stratégie forêt-gibier doit être élaborée pour les zones concernées.

3 Evolution de la situation sylvo-cynégétique

Nous analyserons ici les données obtenues suite à l'application du dispositif de contrôle du concept dès 2001. Pour les données détaillées, nous renvoyons aux rapports **RéGib 1, 2 et 3**, aux rapports intermédiaires 2004, 2007 et 2010 concernant les relevés dans **les parcelles de contrôle** et à la **statistique forêt-faune** tenue par le SFFN.

Relevés périodiques RéGib

Ce sont des relevés des tiges du recrû (de 10 – 130 cm) avec taxation de l'abrouissement sur l'ensemble des forêts non parcourues par le bétail dans le canton. Il s'agit d'un réseau d'échantillonnage systématique de placettes temporaires circulaires de 10 m² avec une densité théorique d'une placette pour 50 ha. Ils ont eu lieu en 1993, 2001 et 2008.

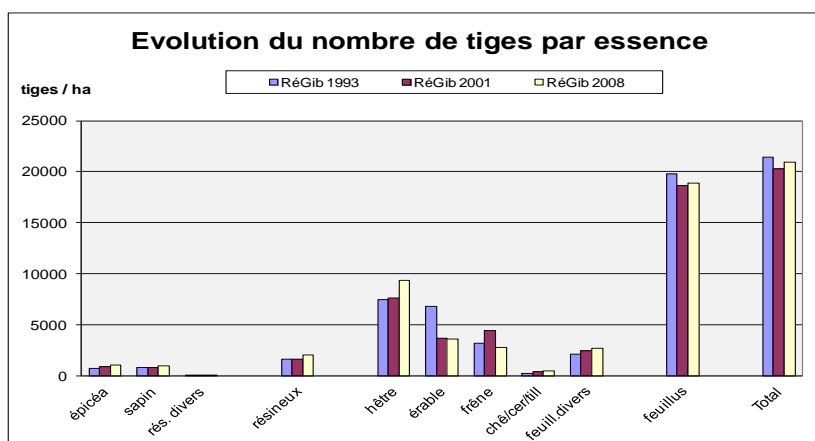
Parcelles de contrôle

Il s'agit d'un dispositif cantonal comprenant une paire de parcelles de 5m x 5m, l'une clôturée, l'autre non clôturée, par cantonnement forestier. Ce dispositif fournit des renseignements sur la composition de la régénération, sa densité et sa vitesse de croissance à l'abri du gibier. Durant la période considérée il y a eu 4 relevés, en 2001, 2004, 2007 et 2010.

3.1 Régénération forestière

Données RéGib :

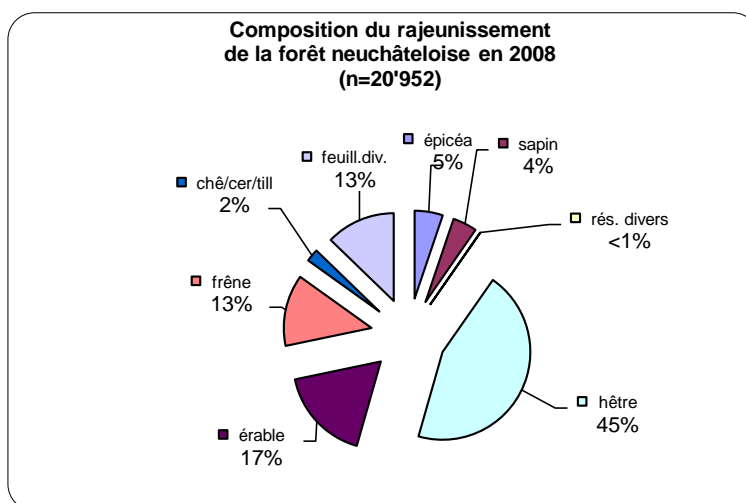
Pour ces 15 dernières années, la densité globale des recrûs est restée pratiquement stable avec 20'952 tiges à l'hectare (RéGib3). Cette densité est jugée suffisante pour garantir le renouvellement de la forêt, aussi bien pour les peuplements irréguliers, traités par des coupes de jardinage (18'105 tiges/ha) que pour les peuplements réguliers traités par des coupes s'apparentant à la coupe progressive (27'191 tiges/ha).



Les résineux, dont surtout l'épicéa, progressent légèrement et représentent près de 10% des recrûs en 2008.

C'est toutefois le hêtre qui accuse la plus forte progression avec actuellement près de 45 % des jeunes tiges. A l'inverse, l'érable – essence importante de la forêt neuchâteloise – est en forte diminution pour s'établir à seulement 17.3% de toutes les tiges alors qu'il représentait encore 31.7% en 1993 !

Palette des essences :



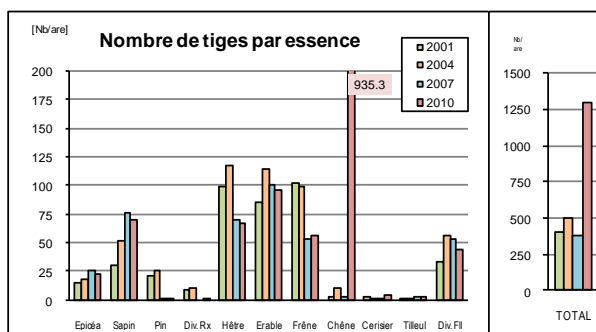
Il est intéressant de constater que cette composition du rajeunissement diffère fortement de la composition de la forêt neuchâteloise adulte (dès 17.5 cm de diamètre) : 33% d'épicéas, 32% de sapins et 2% de résineux divers ; 22% de hêtres, 4% d'érables, 2% de frênes et 5% d'autres feuillus (source : site SFFN).

Autre constat préoccupant : le sapin blanc, essence primordiale pour la forêt jardinée, y est environ 2 fois moins fréquent que dans les peuplements traités par coupe progressive (RéGib3).

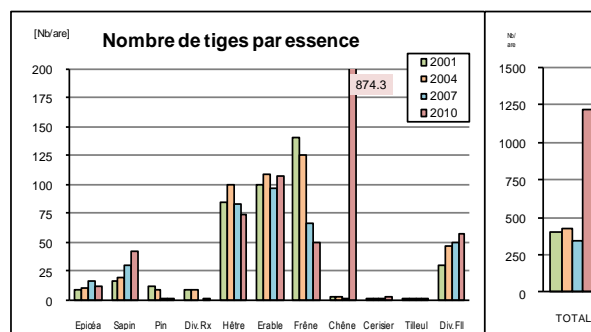
Parcelles de contrôle :

Dans les parcelles de contrôle, les relevés de la régénération forestière ont permis de tirer les conclusions suivantes :

Parcelles clôturées

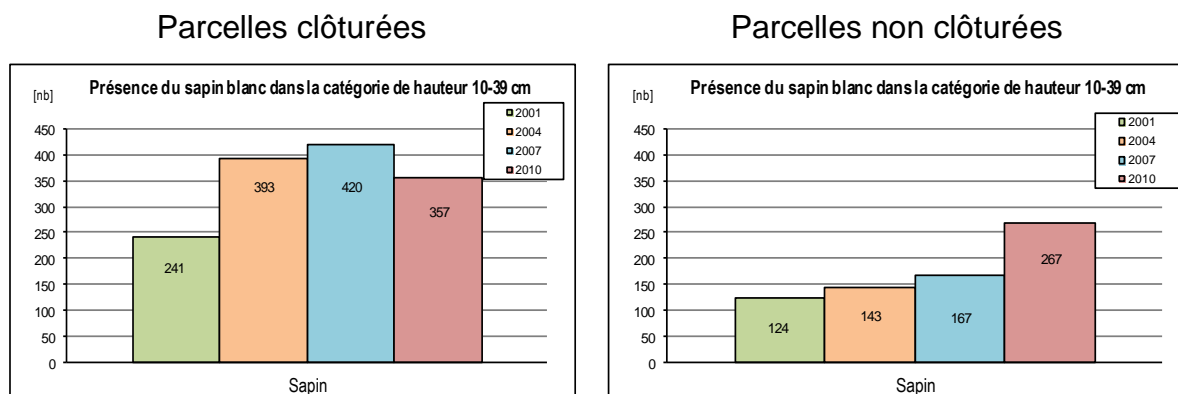


Parcelles non clôturées



- Globalement le **nombre de tiges** est légèrement plus élevé dans les parcelles clôturées (+ 6% en 2010). A noter toutefois que dans les parcelles initialement présentes en 2001 cette densité a tendance à s'équilibrer.
- Le dénombrement 2010 fait apparaître les nombreux jeunes chênes issus de la **généreuse glandée de l'automne 2007** (parcelles 7 de Corcelles-Cormondrèche, 12bis de Boudry et 15bis du Chanet de Colombier).

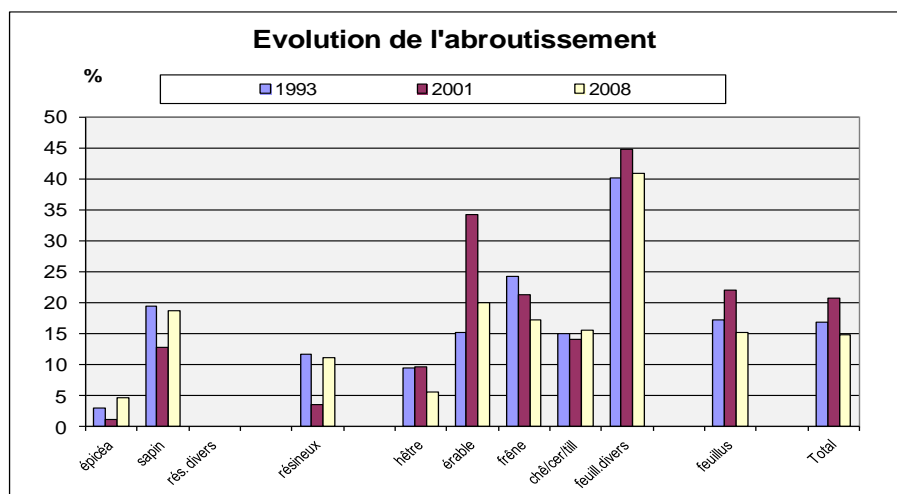
- Bien que la **palette des essences** reste pratiquement identique dans les deux cas, il y a lieu de relever une présence nettement plus marquée du sapin blanc dans les parcelles clôturées, ceci pour les 4 relevés.
- Une analyse plus fine au niveau de la strate des 10 à 39 cm montre qu'on est bien en présence d'une mortalité due à **abrouissement létal** des jeunes sapins blancs :



L'abrouissement létal de ces tout jeunes sapins blancs correspond en moyenne à **50.1 %** !

3.2 Abrouissement des essences forestières

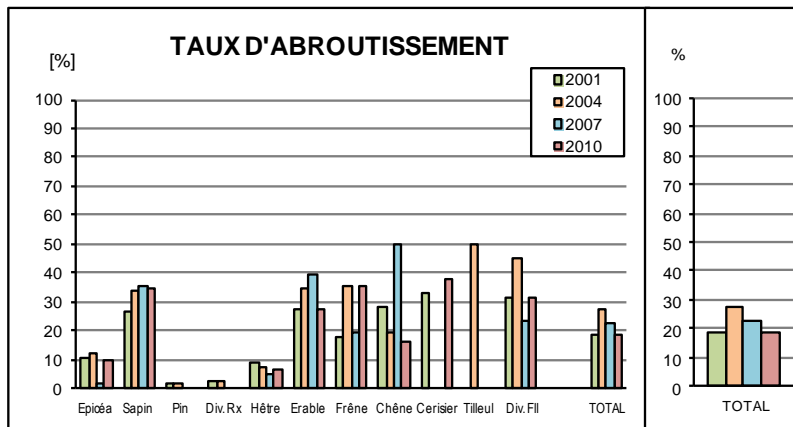
Données RéGib :



- Avec **14.8%** l'abrouissement observé en 2008 est le plus bas des relevés RéGib (16.8 % en 1993 et 20.7 % en 2001).
- Malgré la baisse générale du cheptel des ongulés et cette baisse du niveau moyen de l'abrouissement, **le sapin blanc, avec 18.6 %, reste abroui dans les trois relevés RéGib nettement au-dessus du seuil supportable admis de 9%** (Eiberle, K,1987).
- C'est également le cas pour les feuillus divers avec un taux d'abrouissement de 40.8%, alors que la valeur limite admise se situe à 30%.

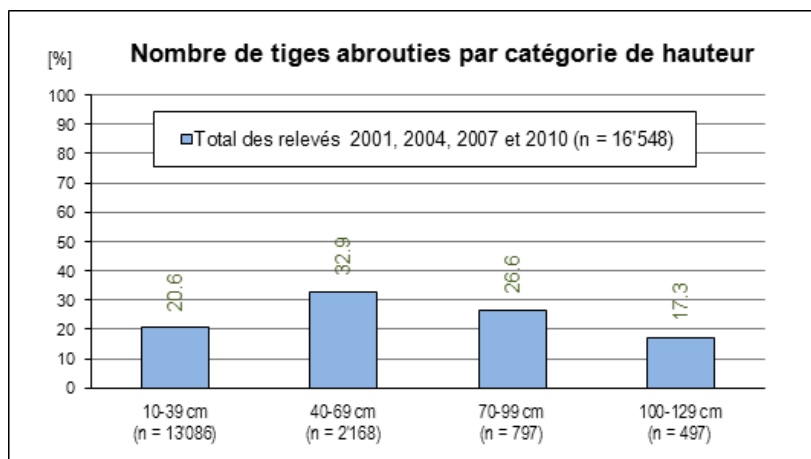
Parcelles de contrôle :

L'observation du taux d'abrouissement dans les parcelles de contrôle montre une tendance semblable :

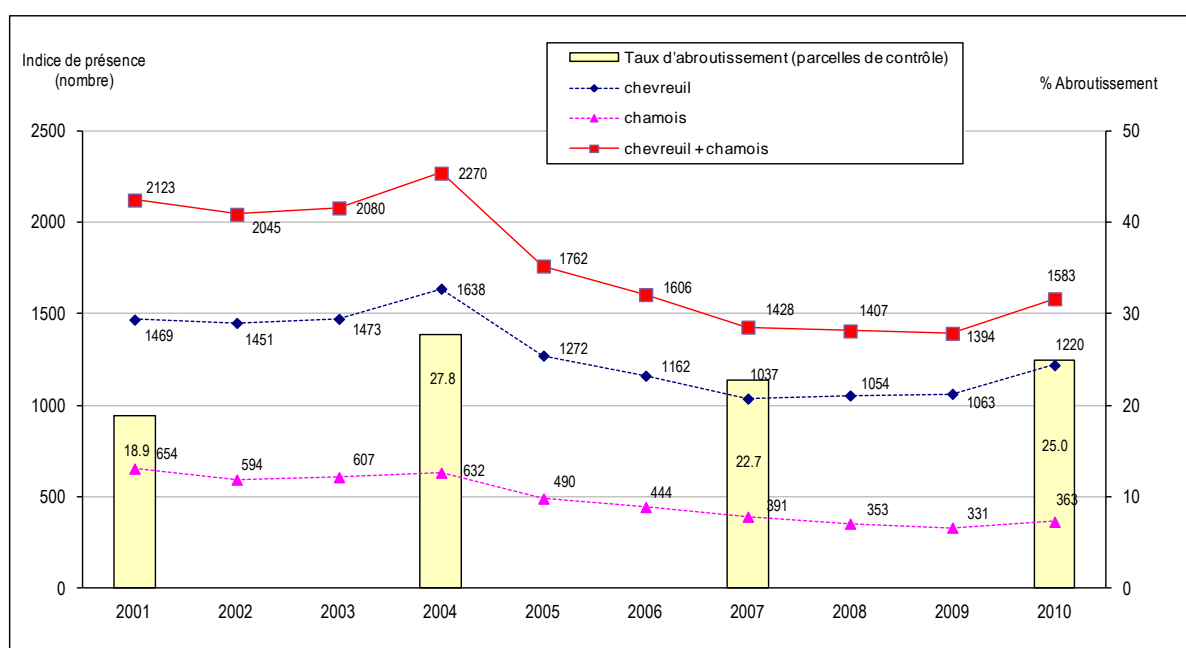


- En 2010, il se situe à **19%** en moyenne. Ce taux d'abrouissement a baissé de 4 points par rapport à 2007 et correspond ainsi à celui constaté au début de nos observations. (2001 : 19%, 2004 : 28%, 2007 : 23%). Nous sommes toutefois conscients que la levée massive des petits chênes de la glandée 2007 (6120 chênes sur un total de 8537 tiges !) – encore protégés par la couche de neige pendant les hivers 2008 et 2009 – influence fortement ce taux vers le bas. Il faudra s'attendre à l'effet inverse ces prochaines années, dès que ces chênes auront atteint une hauteur « hors neige ». Aussi, il nous paraît plus judicieux de retenir le taux d'abrouissement de **25%**, calculé sans les 3 parcelles chêne.
- A noter que, pour des raisons de représentativité statistique, les taux d'abrouissement constatés dans les parcelles de contrôle ne peuvent pas être extrapolés sur l'ensemble du canton, ce n'est que leur **évolution** qui nous intéresse.
- Avec **34%**, le **sapin blanc**, essence pivot de la forêt neuchâteloise, reste abrouiti bien au-delà du seuil de tolérance qui se situe à 9% pour cette essence (27% en 2001, 34% en 2004 et 36% en 2007). Ces chiffres seraient encore plus élevés si on tenait compte de la mortalité (>50 %) suite à l'abrouissement létal mis en évidence précédemment.
- Les **préférences alimentaires** des ongulés sauvages – surtout du chevreuil - sont confirmées : ils préfèrent toujours les gros bourgeons juteux du sapin blanc, de l'érable, frêne, chêne et feuillus divers aux bourgeons secs et piquants du hêtre et de l'épicéa. Ces préférences alimentaires peuvent expliquer le fort et constant abrouissement du sapin blanc, même lorsque les cheptels baissent et que l'abrouissement général diminue.
- Le taux d'abrouissement relativement élevé de **l'épicéa** (9.76% en 2010) nous interpelle. L'hypothèse que cela pourrait être attribué surtout à la présence du chamois, moins sélectif que le chevreuil, n'a cependant pas pu être démontrée.

- Bien que les ongulés sauvages se nourrissent principalement dans la strate comprise entre 10 à 39 cm (73% de toutes les tiges abrouties), les relevés montrent que c'est dans les strates de 40 à 69 cm et 70 à 99 cm que les taux d'abrouitissement sont les plus élevés :



- Il est intéressant – et quelque part rassurant – de constater que **l'évolution du taux d'abrouitissement** de ces dix dernières années dans les parcelles de contrôle présente des analogies avec **l'évolution des cheptels** chevreuil et chamois observée durant la même période :



Relevés d'abrouissement « light » :

Relevés annuels « light »

En 2008 la commission technique a proposé de procéder à des relevés annuels dits « light » pour obtenir sans trop d'investissement en temps, une tendance de l'abrouissement pendant les années « creuses », sans relevé complet dans les parcelles de contrôle. Ces relevés annuels se limitent à l'observation de la régénération sur une placette circulaire de 10 m² autour d'un des piquets d'angle de la parcelle non clôturée.

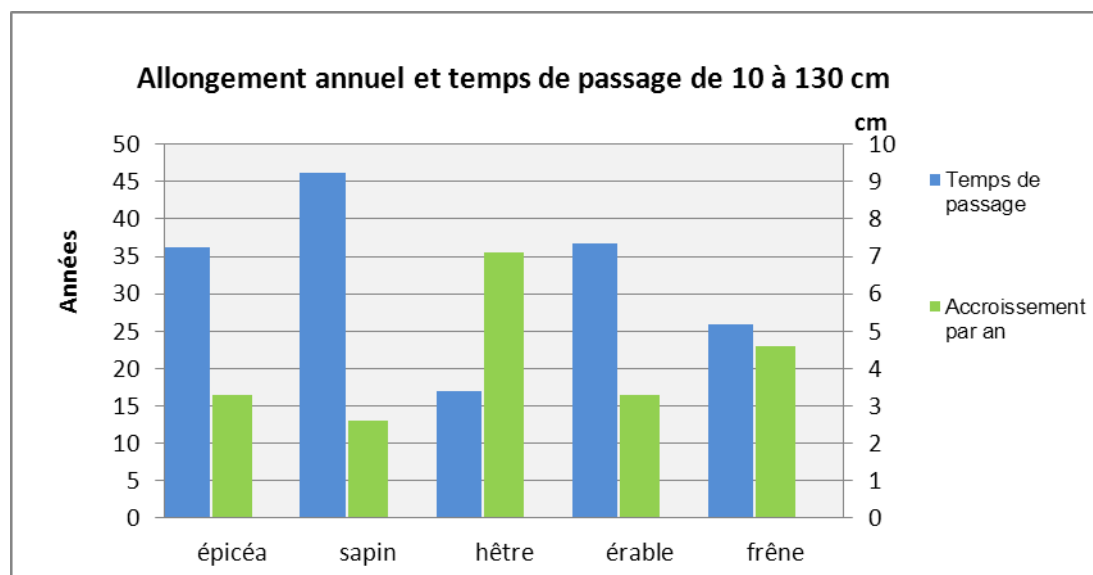
Le but visé est de connaître la **tendance** annuelle de l'abrouissement en regard de la tendance donnée par les indices de population des cheptels.

- Résultat 2008 : 24.2% de tiges abrouties (27 relevés)
- Résultat 2009 : 22.5% de tiges abrouties (24 relevés)

A noter qu'avec un taux de 30.7% en 2011 l'abrouissement est à nouveau en hausse. Ces résultats confirment la tendance observée avec les relevés complets dans les parcelles de contrôle.

3.3 Rythme de croissance des jeunes tiges

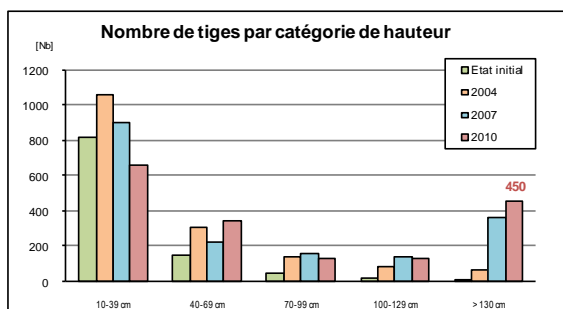
Lors des relevés RéGib3 en 2008, l'allongement des jeunes tiges a été mesuré par essence et par catégorie de hauteur avec les résultats intéressants suivants :



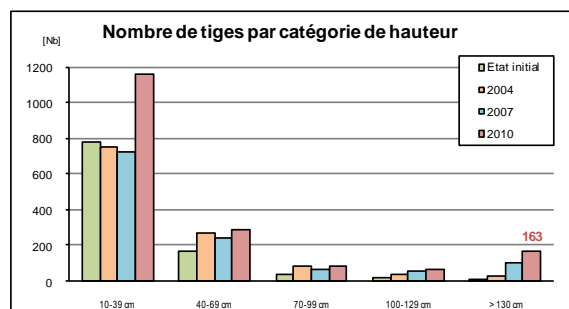
- On constate que les feuillus poussent plus de deux fois plus vite que les résineux, le sapin étant le plus lent avec 2.6 cm par année et le hêtre le plus dynamique avec 7.1 cm. Ces accroissements différents font que le sapin blanc reste 46 ans dans la zone « dangereuse » d'abrouissement et le hêtre « seulement » 17 ans !!

Dans les **parcelles de contrôle**, nous n'analyserons le rythme de croissance que dans les parcelles déjà présentes en 2001, en éliminant toutefois la parcelle N° 7 (Corcelles-Cormondrèche) trop influencée par la riche glandée 2007.

Parcelles clôturées

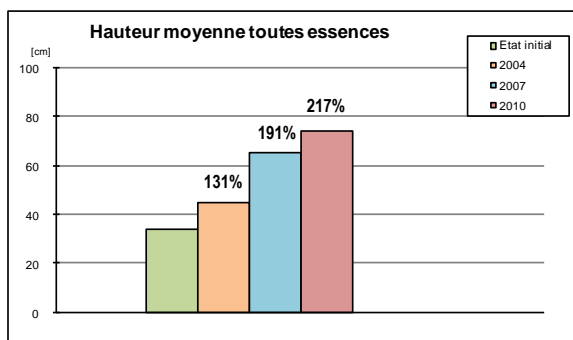


Parcelles non clôturées

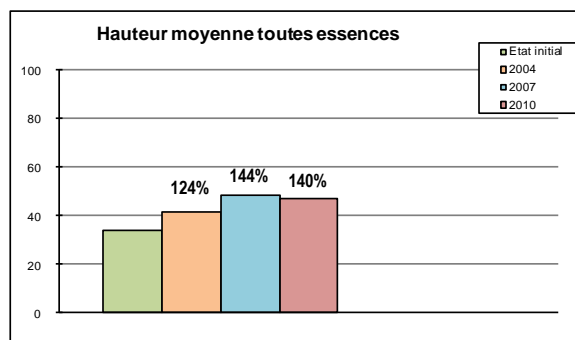


- Pour ces 10 dernières années, on constate aisément que le rythme de croissance des jeunes tiges protégées par une clôture est visiblement plus dynamique que celui des tiges non protégées. En effet, dans les parcelles clôturées ce sont 440 tiges qui ont dépassé la limite d'abroustissement de 1.30 m, ce qui représente le 42,7% des tiges initialement présentes, alors que dans les parcelles non clôturées ce ne sont que 159 tiges qui ont atteint cette limite, c'est-à-dire seulement le 15.9% des tiges déjà présentes en 2001.
- De même, la hauteur moyenne des tiges a régulièrement progressé dans les parcelles clôturées pour atteindre 74,05 cm en 2010 ou le **217%** de la hauteur moyenne initiale de 2001. Dans les parcelles non clôturées, cette progression est nettement plus modeste, présentant même un tassement entre 2007 et 2010, pour atteindre finalement une hauteur moyenne de seulement 47.07 cm correspondant à **140%** de la hauteur moyenne initiale :

Parcelles clôturées



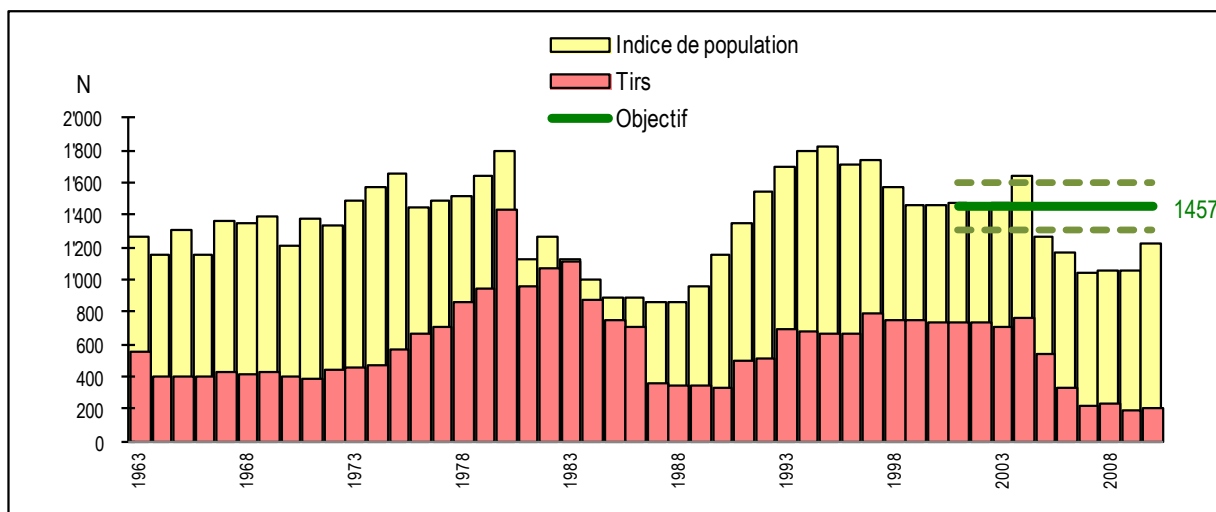
Parcelles non clôturées



- C'est typiquement l'effet de la "**coupe brosse**" répétée.

3.4 Cheptel des ongulés et chasse de 2001 à 2010

Chevreuil :



Plans de tir du chevreuil :

2001	obligatoirement un mâle et une femelle, ainsi qu'un jeune de l'année sans distinction de sexe durant 5 jours
2002	obligatoirement un mâle et une femelle, ainsi qu'un jeune de l'année sans distinction de sexe durant 4 jours
2003	obligatoirement un mâle et une femelle, ainsi qu'un jeune de l'année sans distinction de sexe durant 5 jours
2004	obligatoirement un mâle et une femelle, ainsi qu'un jeune de l'année sans distinction de sexe durant toute la durée de la chasse
2005	deux chevreuils, obligatoirement un mâle jeune ou adulte et une femelle jeune ou adulte
2006	un chevreuil, adulte ou jeune, sans distinction de sexe et un jeune de l'année durant 12 jours
2007	un chevreuil, adulte ou jeune, sans distinction de sexe
2008	un chevreuil, adulte ou jeune, sans distinction de sexe, de préférence un jeune
2009	un chevreuil, adulte ou jeune, sans distinction de sexe, de préférence un jeune
2010	un chevreuil, adulte ou jeune, sans distinction de sexe, de préférence un jeune

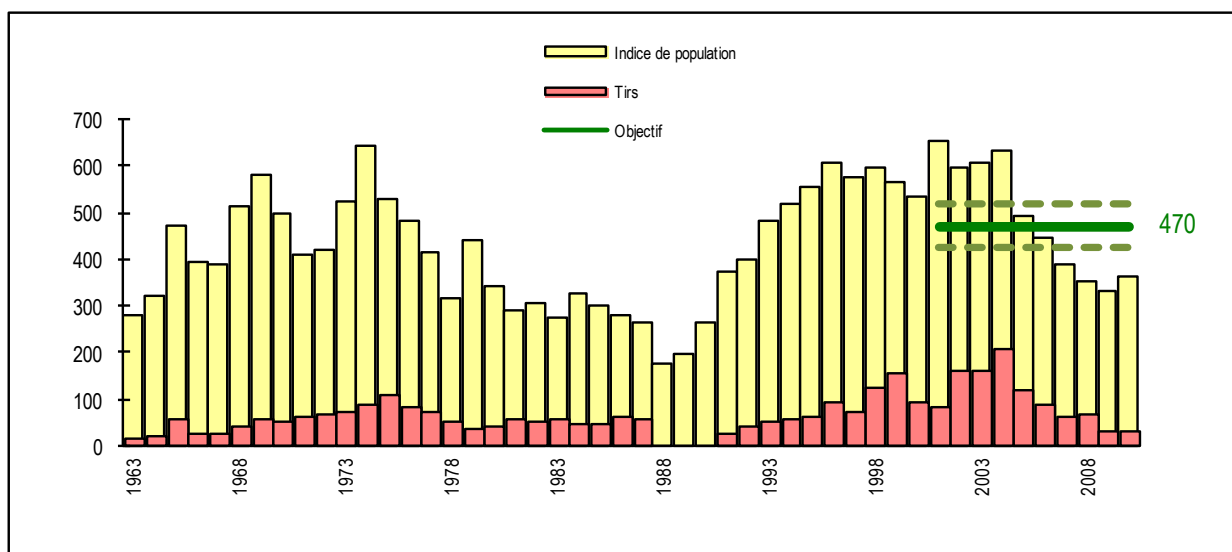
Commentaire :

A l'échelle du canton, l'indice de présence du **chevreuil** est inférieur depuis 2005 au niveau correspondant à la moyenne fixée comme objectif dans le Concept (1457 +/- 10%).

Après une belle stabilité de 1999 à 2003, correspondant à l'objectif de gestion visé, le cheptel a amorcé une baisse dès 2005 alors que la pression de la chasse est restée pratiquement identique. Ce sont probablement les hivers très rudes qui ont accéléré cette chute de la population des chevreuils.

L'adaptation progressive du plan de tir a permis de freiner cette chute et de voir la population augmenter à nouveau en 2010.

Chamois :



Plan de tir du chamois :

- 2001 soit un mâle ou une femelle ou un jeune (mâle adulte, ou femelle adulte ou un jeune de sexe indifférent selon N° du permis)
- 2002 un mâle ou une femelle adulte plus un jeune (mâle adulte ou femelle adulte selon tirage au sort)
- 2003 un mâle ou une femelle adulte plus un jeune (mâle adulte ou femelle adulte selon tirage au sort)
- 2004 un mâle et une femelle adulte plus un jeune
- 2005 une moitié des chasseurs 1 mâle adulte et une éterle ou un éterlou, l'autre moitié une femelle adulte et une éterle ou un éterlou
- 2006 une moitié des chasseurs 1 mâle adulte et l'autre moitié une femelle adulte (ou éterlou ou une éterle)
- 2007 une moitié des chasseurs 1 mâle adulte et l'autre moitié une femelle adulte + un éterlou ou une éterle pendant les 4 premiers jours
- 2008 une moitié des chasseurs 1 mâle adulte et l'autre moitié une femelle adulte, **ou** un éterlou ou une éterle sans distinction de sexe
- 2009 une moitié des chasseurs 1 chamois adulte, dont 50% de mâles ou femelles **ou** un éterlou ou une éterle sans distinction de sexe
- 2010 une moitié des chasseurs 1 chamois adulte, dont 50% de mâles ou femelles **ou** un éterlou ou une éterle sans distinction de sexe

Commentaire :

Pour le **chamois** également, l'indice de présence se situe depuis 2006 en dessous du niveau de la moyenne fixée comme objectif dans le Concept (470 +/-10%).

Les effectifs étaient à un niveau relativement élevé de 2001 à 2004 et c'est à partir de 2005 que le cheptel a chuté, comme pour le chevreuil, alors que la pression de la chasse a plutôt diminué. Ici aussi, ce sont probablement les effets climatiques qui ont contribué à l'affaiblissement de la population.

Un plan de tir très restrictif dès 2005 et surtout dès 2009 a visiblement permis au cheptel d'augmenter à nouveau en 2010 tout en restant encore de 60 unités en dessous de l'objectif.

Cerf

Le cerf est présent dans le canton de Neuchâtel de manière sporadique, seule une petite dizaine de mâles dispersés sont régulièrement observés, il n'existe pas de hardes constituées.

Il n'est pas question de réintroduire ce grand cervidé dans le canton. On peut s'attendre néanmoins à une recolonisation naturelle, probablement par l'ouest, depuis la Dôle et le Mont-Aubert. Il serait donc utile de définir, dès à présent, une politique de gestion globale, incluant notamment :

- l'intégration dans une gestion suprarégionale ;
- la délimitation de zones de tranquillité du gibier, très importantes pour le cerf en ce qui concerne les places de brame et les quartiers d'hiver ;
- une densité des populations en adéquation avec nos pratiques sylvicoles et agricoles ainsi que la sécurité routière ;
- une indemnisation des propriétaires forestiers et agricoles en cas de dégâts, selon un barème ad-hoc.

3.5 Adéquation avec les normes fédérales

Les résultats de RéGib3 ont été analysés en fonction des valeurs cibles fixées par la Confédération pour les rajeunissements, séparément pour l'ensemble des forêts du canton et pour les forêts protectrices uniquement, avec les résultats suivants :

- à l'échelle du **canton** : 18% de la surface présente un problème de rajeunissement d'au moins une des essences principales dans son aire de répartition.

=> le seuil de tolérance cantonal admis de 25% n'est pas dépassé.

- pour l'ensemble des forêts protectrices : 14 placettes sur 104 présentent un problème de rajeunissement d'une essence principale dans son aire de répartition, ce qui correspond à 13 % de la surface des forêts protectrices.

=> la valeur limite de 10 % en forêt protectrice est ainsi dépassée.

Note :

1. Selon le Plan d'Aménagement Forestier, les forêts protectrices représentent le quart de la surface forestière cantonale avant la mise à jour par « SylvaProtect », actuellement en cours.
2. L'appréciation des valeurs cibles de rajeunissement par RéGib3 n'a pas été faite selon les données NaiS mais en utilisant le critère du dépassement du seuil admis du taux d'abroustissement pour au moins une des essences principales de l'association végétale en présence.
3. De même, faute d'une subdivision du canton en zones de gestion du gibier, l'analyse dans RéGib3 a dû être faite pour l'ensemble des forêts protectrices.

4 Synthèse et ajustement des objectifs

4.1 Synthèse

Régénération



Globalement elle est jugée **suffisante**.

Abrouissement



Avec **14.8%**, le taux d'abrouissement constaté en 2008 est le plus bas des relevés RéGib.



Le problème constant de la forêt neuchâteloise reste l'abrouissement excessif du **sapin blanc** (18.6% en 2008) dans son aire naturelle de répartition.



Cet abrouissement excessif provoque la mortalité de **50%** des tout jeunes sapins (< 39 cm) qui ne figurent ainsi plus dans nos relevés !



D'une façon générale, les taux d'abrouissement constatés suivent la même tendance que l'évolution des cheptels (Cqfd).

Ongulés sauvages



Bien que la situation va en s'améliorant, les indices de population (2010) des **chevreuils** et des **chamois** sont légèrement en dessous des objectifs fixés en 2001.



La présence du **cerf** est sporadique et dispersée et ne présente pas de problème actuellement.

Adéquation avec les normes fédérales



Avec **18%** de la **surface forestière cantonale** présentant des problèmes de rajeunissement, le seuil de tolérance de 25 % est respecté.



Par contre, pour l'ensemble des **forêts protectrices** du canton cette valeur est de **13%** et dépasse ainsi la valeur cible de 10%. Cela signifie qu'on est en présence d'un problème de régénération dû à l'abrouissement dans ces forêts particulièrement sensibles.

4.2 Ajustement des objectifs

Les constatations faites pendant la décennie écoulée permettent d'ajuster les objectifs pour s'approcher – si possible de manière durable - de l'équilibre sylvocynégétique recherché :

1. Ramener et stabiliser les cheptels chevreuil et chamois dans l'objectif de gestion retenu en 2001 (chevreuil indice 1457 +/- 10% ; chamois indice de 470 +/- 10%).

2. Ramener le taux d'abroustissement du sapin blanc à la valeur limite de 9% dans son aire de répartition naturelle (Hêtraie à sapin, etc.)

3. Veiller à ce que, en forêt protectrice, la surface avec des problèmes de rajeunissement dus à l'abroustissement ne dépasse pas le seuil de 10%.

4. Améliorer les contacts entre gestionnaires de la faune, des forêts et les chasseurs, ainsi que les autres utilisateurs de la forêt.

5 Plan des mesures

5.1 Mesures forestières

En plus des mesures déjà énumérées en 2001 (conserver les tiges frayées, structurer les lisières en profondeur, maintenir des clairières herbeuses, conserver les rémanents de coupe sur le sol, limiter les clôtures de protection, maintenir les essences secondaires dans les recrus, favoriser la végétation herbacée et buissonnante) :

- Créer des surfaces **de gagnage** dans l'aire de répartition du sapin blanc et plus particulièrement dans les surfaces reconnues sensibles, d'un quart à un demi hectare par 10 ha de forêt environ.
- Contrôler les valeurs cible de rajeunissement en **forêt protectrice** selon la méthode NaiS.
- Mettre sur pied une **journée forêt/faune** annuelle pour les gardes-faune, les forestiers et les chasseurs (tournus par arrondissement forestier).

5.2 Mesures cynégétiques

En plus des mesures déjà énumérées en 2001 (adapter le plan de tir aux objectifs retenus, veiller à l'accomplissement du plan de tir, diriger la pression de la chasse vers les secteurs sensibles, si nécessaire procéder à des tirs ponctuels, accepter la présence de prédateurs naturels (lynx, loup), éviter de trop fortes fluctuations des cheptels) :

- Augmenter la **pression de la chasse** dans l'aire de répartition naturelle du sapin blanc.
- Créer des **zones de gestion du gibier** (Littoral Est ; Littoral Ouest ; Val-de-Ruz ; Val-de-Travers ; Montagnes) avec leurs stratégies forêt/faune propres.
- Délimiter des **aires de tranquillité** pour la faune, en collaboration avec tous les acteurs concernés (tourisme, sylviculture, agriculture, etc.)
- Participer à la mise sur pied des journées forêt/faune.

5.3 Autres mesures

Les mesures pour améliorer les biotopes hors forêt préconisées en 2001 restent valables (haies, bosquets, couloirs à faune, surfaces de pâture, surfaces de compensation écologiques, zones tampon, etc.).

- Se préparer à accueillir le **cerf**

6 Dispositif de contrôle

Le contrôle de l'atteinte des objectifs sera effectué par le SFFN à l'aide des observations suivantes :

- maintien des **dénombrements annuels** des ongulés selon la méthode actuelle (comptage des animaux par les gardes-faune sur un parcours déterminé).
- un relevé « **RéGib** » tous les 10 ans.
- maintien d'une **parcelle de contrôle** par cantonnement forestier avec un relevé intégral tous les 3 ans et des relevés « light » entre deux relevés intégraux.
- 1 dispositif de contrôle **NaiS** par zone de gestion de la faune en **forêt protectrice**.
- tenue à jour de la **statistique Forêt/Faune**.

7 Calendrier

SFFN, Section forêt	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire cantonal périodique								X		
Relevés complets dans les parcelles de contrôle			X			X			X	
Relevés light	X	X		X	X		X	X		X
Observations NaiS en forêt protectrice			X			X			X	
Création de surfaces de gagnage	Env. ¼ à ½ ha par 10 ha de forêt dans l'aire de répartition du sapin blanc									
Mise sur pied des journées forêt/faune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Statistique « forêt »	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

SFFN, Section faune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dénombrements (Indices de présence)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Délimitation des zones de gestion du gibier		X								
Contrôle de l'accomplissement des objectifs dans les zones de gestion du gibier			X	X	X	X	X	X	X	X
Délimitation de surfaces de tranquillité pour la faune	Une surface par zone de gestion du gibier									
Participation à la mise sur pied des journées forêt/faune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Statistique « faune »	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Novembre 2011

Commission pour l'équilibre sylvo-cynégétique :

Augsburger Roger, ingénieur forestier, SFFN
Dupré Fernand, garde faune, SFFN
Kohler Pascal, ingénieur forestier, gérant AFN
Montandon Claude-André, garde forestier, SFFN
Plachta Milan, ingénieur forestier, président
Sauser Jean-Denis, entrepreneur forestier, chasseur
Weber Jean-Marc, chef section faune, SFFN